

CAHIER DES CHARGES ACADEMIQUE
DE LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

- **Circulaire DGRH B1 n°0020 du 31 mars 2011** – Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires des premier et second degrés et des personnels d'éducation stagiaires
- **BO n°25 du 24 juin 2010 – circulaire n° 2010-081 du 2-6-2010** – Personnels enseignants du 1° degré – Obligations réglementaires de service
- **BO n°29 du 22 juillet 2010 – circulaire n°2010-104 du 13-7-2010** - Missions des maîtres formateurs et des maîtres d'accueil temporaire
- **BO n°29 du 22 juillet 2010 – arrêté du 12-5-2010** - Modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires

« L'année scolaire 2011-2012 marquera la consolidation du dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires des premier et second degré et des personnels d'éducation stagiaires ... Cette année de prise de fonction , qui représente un enjeu important pour la formation professionnelle de ces personnels doit favoriser l'entrée dans le métier et s'inscrire dans un continuum de formation. »

Circulaire DGRH B1 n°0020 du 31 mars 2011

1/ Affectation

Les lauréats du concours de recrutement 2011 seront nommés fonctionnaires stagiaires et affectés dans un établissement public. Ils auront en responsabilité une classe dès la rentrée.

- ↪ Les écoles les plus difficiles et les postes spécialisés seront évités de même que l'attribution des classes délicates.
- ↪ Les inspecteurs de l'éducation nationale proposeront à l'Inspecteur d'académie une liste d'écoles d'implantation en tenant compte de la difficulté des écoles.
- ↪ Il est possible d'affecter deux stagiaires dans la même école ou dans deux écoles proches.
- ↪ Les tuteurs sont soit des professeurs des écoles titulaires du CAFIPEMF (EMF), soit des maîtres d'accueil temporaires (MAT) reconnus par l'IEN pour la qualité de leurs pratiques professionnelles.

2/ Principes généraux de la formation

- ↪ La formation des fonctionnaires stagiaires s'inscrit dans un continuum de formation avec celle qui aura été dispensée précédemment en université : elle enrichit et complète la formation dispensée aux futurs enseignants jusqu'à la réussite du concours.
- ↪ Les modalités de la formation continuée se définissent de la façon suivante :
 - Un accompagnement tout au long de l'année suivant un principe fort d'alternance
 - Des actions de formation continuée sous forme filée et groupée
- ↪ Les objectifs généraux de cette formation :
 - Accueillir les professeurs stagiaires
 - Former ces professeurs
 - Répondre aux besoins des stagiaires en individualisant leur formation
- ↪ Le volume d'accompagnement et de formation doit être équivalent à 1/3 de l'obligation réglementaire de service (ORS), soit 216 heures.

3/ Les différents moments de la formation

3 temps complémentaires doivent être mis en œuvre : l'accueil, l'accompagnement et la formation continuée.

☞ Période d'accueil

Un accueil destiné à l'ensemble des stagiaires comprendra quatre temps :

- ☛ Une journée institutionnelle d'accueil se déroulera le 16 août 2011 et permettra de sensibiliser les stagiaires aux enjeux de leur première année d'exercice et de leur présenter les principes d'organisation de leur année.

Déroulement :

Matin : Accueil par le Recteur, le Secrétaire Général de l'académie, l'Inspecteur d'Académie, la DRH, le chef de la Difor. Ce sera l'occasion d'une présentation de l'académie : projet académique, réformes en cours, les plans d'actions académiques, les expérimentations ainsi que le dispositif de formation.

Après midi : Les stagiaires rencontreront l'Inspecteur d'académie, les IEN de circonscription et le Chargé de mission à la formation des professeurs des écoles stagiaires, d'abord ensemble puis par bassin (Nord / Sud) pour une présentation précise de leur année de formation.

☛ La journée de prérentrée du 17 août 2011

- Matin : les professeurs stagiaires seront accueillis officiellement par l'équipe pédagogique de l'école rassemblée autour du directeur. Ils participeront au premier conseil des maîtres de l'année. Si possible, le stagiaire aura pris contact avec son école auparavant.
- Après-midi : Les professeurs stagiaires prépareront la rentrée avec leur tuteur et le BDFC attaché. Il sera procédé à un auto-positionnement à partir de la présentation du livret de compétences.

☛ Deux journées de regroupement se dérouleront les mercredis 14 et 28 septembre 2011

Les équipes de circonscription mettront en place ces regroupements dans les écoles de leur choix. Les tuteurs seront présents.

Ces regroupements permettront aux stagiaires, dans le cadre d'une deuxième session d'entretiens individualisés de faire connaître leurs besoins en formation concourant ainsi à la personnalisation de la formation qui leur sera dispensée.

Ce sera aussi le moment de donner les premiers éléments incontournables du métier (préparation, progression, unités d'apprentissage, outils de l'enseignant, outils des élèves, documents officiels de référence [programmes et instructions]...).

- ☛ Un temps sera consacré à l'organisation des formations théoriques à la conduite de classe (BOEN n°2 du 13 janvier 2011) les **mercredi 24 août et 21 septembre 2011** (formation commune au premier et second degré) auxquelles s'ajouteront des formations pratiques dans les premiers jours d'exercice sur leur lieu d'affectation.

Suivi et coordination de la formation

La circonscription ou le bassin constitue le lieu de référence pour coordonner l'action des conseillers pédagogiques et des tuteurs (PEMF : maîtres formateurs, ou MAT : maîtres d'accueil temporaires). L'IEN s'assure, en lien avec le chargé de mission « Formation des professeurs des écoles stagiaires », du respect des procédures décrites dans le présent cahier des charges et de la cohérence de la formation et de l'accompagnement. Il s'assure auprès des directeurs du bon déroulement du stage et de déroulement de la formation.

➔ Période d'accompagnement

L'accompagnement est d'abord intensif d'août aux vacances d'octobre (18 août au 30 septembre)

☛ Du 17 au 26 août 2011

Pendant la première semaine, l'enseignant stagiaire sera accompagné dans sa classe par un BDFC (attaché au binôme stagiaire – tuteur), et le tuteur prendra normalement sa classe pour cette période de rentrée

☛ Du 29 août au 16 septembre 2011

A partir du 29 Août, deux jours par semaine sont consacrés à un accompagnement permanent du tuteur dans la classe du stagiaire. Au cours de ces journées, le tuteur observe et échange avec le stagiaire sur sa pratique de classe. Un temps important est donc consacré à des activités d'analyse, à des préparations de classe, à l'utilisation des outils du maître et de l'élève. Les échanges entre le tuteur et le stagiaire peuvent aussi se dérouler hors présence des élèves. Les tuteurs sont remplacés dans leur classe par l'enseignant en brigade de remplacement attaché au binôme stagiaire - tuteur. Les deux autres jours de la semaine sont destinés à un temps de formation de ces tuteurs (Cf. Paragraphe *Formation de formateurs p5*).

L'ensemble des compétences exposées dans le cahier des charges fera l'objet d'une observation continue avec un niveau d'exigence croissant au fil de la formation.

Au cours de cette période, les objectifs de formation se réfèrent aux compétences 2, 3, 4 et 5, et on amorce la compétence 7 (voir p5 pour le contenu des compétences).

☛ Du 19 au 23 septembre 2011

Les tuteurs regagnent leur classe : l'accompagnement se fait en dehors du temps de classe à raison de 3h par semaine (le mercredi matin).

L'enseignant stagiaire est en formation continuée et est remplacé dans sa classe par l'enseignant en brigade de remplacement.

☛ Du 25 au 30 septembre 2011

L'enseignant stagiaire, toujours remplacé par l'enseignant en brigade de remplacement, est dans la classe du tuteur. Il est à la fois observateur et acteur du fonctionnement de la classe. C'est pour lui l'occasion d'acquérir d'autres éléments fondamentaux de la culture du premier degré.

Remarque : Au cours de cette période, l'équivalent de 6 jours est consacré à la construction des compétences liées à la tenue de classe et de savoirs didactiques dans le cadre de la formation continuée groupée (voir p4). Les stagiaires sont regroupés selon la logique des bassins 1^{er} degré.

L'accompagnement est ensuite filé jusqu'en décembre (du 17/10 au 16/12)

L'accompagnement se déroule un jour par semaine (Stagiaires en Master 2 en responsabilité filé associé aux tuteurs MAT, jour de décharge pour les EMF) au sein ou hors de la classe.

Les formateurs travaillent fortement la compétence d'auto-analyse, la pratique de la distanciation grâce à des séances d'analyses de pratiques ou de co-analyse lorsque l'on peut associer deux stagiaires pendant ces moments.

Les compétences 2 à 5 sont toujours travaillées mais on développe la réflexion et la pratique des compétences 6 et 7 en s'appuyant sur le socle commun de compétences.

Remarque : Au cours de cette période, on utilisera l'équivalent de quatre mercredis pour approfondir des savoirs didactiques et pédagogiques.

Début décembre, les IEN de circonscription et les conseillers pédagogiques organisent un temps de regroupement de leurs professeurs stagiaires et des tuteurs dans le but de faire émerger les besoins tant disciplinaires que transversaux et ainsi de réguler les plans d'animation des circonscriptions.

Ces demandes permettront de construire la suite de la formation (pour la période de février à juin) pour répondre aux besoins des stagiaires en priorisant et en complétant les objectifs.

L'accompagnement se différencie de janvier à juillet (du 23/01 au 06/07).

Les compétences sont approfondies en s'appuyant sur les trois entrées du référentiel de compétences du professeur stagiaire (connaissances, capacités et attitudes) qui déclinent les indicateurs de formation.

L'accompagnement filé s'organise sous une forme plus libre et ouvre sur des domaines plus vastes en fonction de l'évolution de la construction des compétences du stagiaire.

Les formateurs proposent des associations de deux tuteurs/deux stagiaires particulièrement sur des cycles différents.

La compétence 9 sera systématiquement mise en œuvre : travailler en équipe

Remarque : Au cours de cette période, on peut utiliser l'équivalent de six mercredis pour regrouper les stagiaires d'une ou plusieurs circonscriptions (par exemple sur la logique des bassins 1^{er} degré) pour approfondir des savoirs didactiques et pédagogiques.

En juin, une autre journée de regroupement sera mise en place pour permettre d'établir un bilan de la formation.

En fin d'année, les IEN feront une analyse des compétences maîtrisées et de celles qu'il convient soit de reprendre soit d'approfondir. Les conclusions fourniront les éléments de base pour la titularisation et de l'élaboration du programme de formation en T1.

En complément de cette formation, une formation continuée sera mise en place.

➤ Période de formation continuée (stage filé et groupé)

Ces périodes seront organisées par l'académie (chargé de mission « Formation des professeurs des écoles stagiaires) en collaboration avec l'université.

Cette formation répondra aux objectifs suivants :

- améliorer la pratique d'enseignement à partir d'une analyse de pratiques des situations pouvant être vécues en classe (séquences de prise en main de la classe, préparation de séquences de cours, élèves à besoins particuliers, évaluation des acquis des élèves...)
- acquérir des connaissances dans des domaines non maîtrisés (Programmes, socle commun, réforme du premier degré, aide personnalisée, apports des recherches récentes en sciences cognitives ...)
- répondre aux besoins spécifiques exprimés par le stagiaire (on pourra mettre en place des parcours individualisés au cours de la période d'accompagnement différencié)
- favoriser l'échange de pratiques professionnelles et le travail collectif des équipes : des formations communes aux 1^{er} et 2^d degré seront organisées autant que possible. On sensibilisera les stagiaires aux pratiques collaboratives.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces formations, les professeurs stagiaires seront dispensés des activités mises en œuvre par la circonscription tous les mercredis pour mieux se concentrer sur leur formation dont la durée totale maximum sera de 17 jours pour toute l'année (les journées de regroupement en circonscription sont prises en compte).

☛ 2 formes de stage sont possibles :

➔ Groupé : une période groupée de formation continuée de quatre jours sera mise en œuvre pendant la première période du 19 au 23 septembre 2011. Les stagiaires seront remplacés par des brigades de remplacement.

➔ Filé : sur la journée libérée des stagiaires le mercredi (2 jours en 1^{ère} période, 4 jours en 2^{ème} période et 6 jours de janvier à juillet).

4/ Les éléments à prendre en compte par les IEN

- ☛ Le blocage d'une journée calendaire déchargée : le mercredi pour tous les professeurs stagiaires. Cette décharge sera uniquement consacrée aux actions de formation déclinées dans ce cahier des charges.
- ☛ Pour assurer le suivi des stagiaires, les maîtres d'accueil temporaires (MAT) qui n'ont pas de décharge (contrairement aux EMF) seront remplacés dans leur classe un jour par semaine pendant la période d'octobre à décembre puis au moins huit jours pendant la période de janvier à juin. Le remplacement sera assuré par un étudiant de M2 en stage en responsabilité filé d'octobre à décembre puis groupé de janvier à mars (pour une durée totale de 108h soit 4 semaines).
- ☛ Les modulateurs des EMF n'effectueront pas de remplacement des EMF de la rentrée aux vacances d'octobre. Leur service commencera à compter du 17 octobre 2011.
- ☛ Les conseillers pédagogiques de circonscription participeront tout naturellement à l'accueil, à l'accompagnement et au suivi des stagiaires en lien direct avec les tuteurs. Cet accompagnement sera harmonisé en équipe de suivi (en circonscription).
- ☛ Les directeurs d'école faciliteront l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des stagiaires tout au long de l'année.
- ☛ Les modalités de prise en compte du service des tuteurs dans la formation : les maîtres d'accueil seront indemnisés sur la base des vacances réglementaires et les maîtres formateurs (PEMF) interviendront sur leur jour de décharge.
- ☛ Les équipes de circonscription (IEN et CPC) vont constituer le vivier des professeurs tuteurs chevronnés (PEMF, MAT) dans leur circonscription. L'inspecteur d'académie réunira l'ensemble des tuteurs avant la fin de l'année scolaire afin de leur présenter leur mission et le cahier des charges. Tout au long de l'année, les IEN et leur CPC animeront soit par circonscription, soit par bassin le réseau de tuteurs.
- ☛ **Une formation de formateurs** sera mise en œuvre dans l'académie. Elle concernera les tuteurs de stagiaires (EMF ou MAT), qui seront remplacés par les BDFC du 29 Août au 16 septembre 2011, puis par des étudiants en master 2 en stage en responsabilité; elle concernera aussi les MAT qui accueilleront les étudiants en Master 1 en stage d'observation et de pratique accompagnée (inscription au PAF).

5/ Le référentiel de compétences

Assurer une maîtrise suffisante de chacune des dix compétences suivantes :

- ☛ Compétence 1 : agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ;
- ☛ Compétence 2 : maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer ;
- ☛ Compétence 3 : maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale ;
- ☛ Compétence 4 : concevoir et mettre en œuvre son enseignement;
- ☛ Compétence 5 : organiser le travail de la classe ;
- ☛ Compétence 6 : prendre en compte la diversité des élèves ;
- ☛ Compétence 7 : évaluer les élèves ;
- ☛ Compétence 8 : maîtriser les technologies de l'information et de la communication ;
- ☛ Compétence 9 : travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école ;
- ☛ Compétence 10 : se former et innover